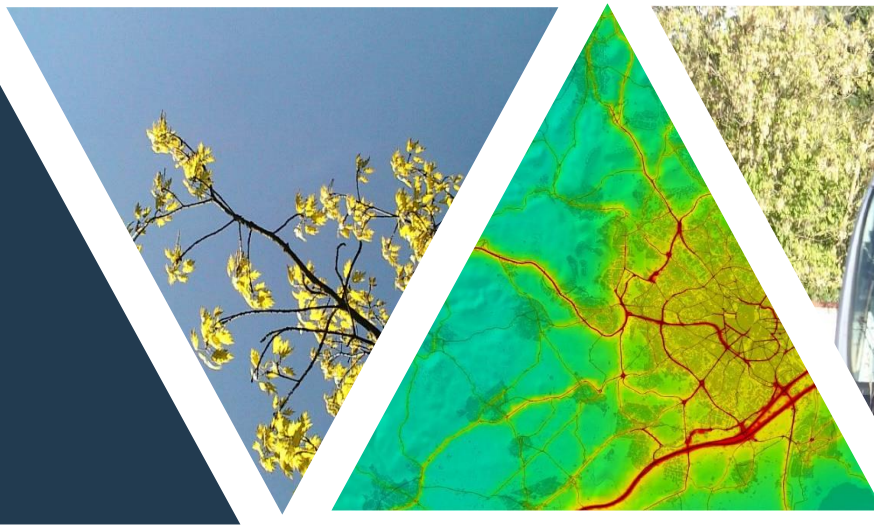
votre parten'air
Atmo
OCCITANIE





Évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement de l'UVE de Toulouse – campagne près des Jardins de Monlong



Rapport d'étude

ETU-2026-21 - Edition Octobre 2026



www.atmo-occitanie.org
contact@atmo-occitanie.org
09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. À ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, …) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie.**

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

RESUME 1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS 2
1.1. CONTEXTE 2
1.2. OBJECTIFS 2
2. DISPOSITIF D'EVALUATION 3
2.1. CARTOGRAPHIE 3
2.2. LE DISPOSITIF DE MESURES PERENNE 4
2.3. LE DISPOSITIF DE MESURE TEMPORAIRE 5
3. RÉSULTATS 6
3.1. CONCENTRATION EN DIOXYDE D'AZOTE NO_2 6
3.1.1. Situation par rapport à la réglementation en vigueur 6
3.1.2. Evolution des concentrations moyennes journalières 8
3.1.3. Profil journalier des concentrations par heure 9
3.1.4. Cartographie des mesures de NO_2 par tubes passifs 10
3.2. CONCENTRATIONS EN PARTICULES PM_{10} ET $PM_{2.5}$ 11
3.2.1. Situation par rapport à la réglementation en vigueur 11
3.2.2. Caractérisation des sources d'émissions 13
3.3. CONCENTRATIONS DES PARTICULES ULTRAFINES (PUF) 15
3.3.1. Concentration moyenne sur la campagne 15
3.3.2. Evolution des concentrations journalières près des jardins partagés Monlong 16
3.3.3. Profil journalier des concentrations par heure 17
CONCLUSIONS 18
TABLE DES ANNEXES 19

Résumé

Ouverte en 1968, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse basée dans le quartier du Mirail à Toulouse assure l'incinération de déchets pour le syndicat Mixte de traitement des déchets DECOSET regroupant 8 ECPI de l'agglomération toulousaine. Relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'UVE est soumise à des réglementations de rejets à respecter. C'est dans ce cadre qu'Atmo Occitanie et les exploitants de l'UVE ont noué un partenariat en 2003 concernant la surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de l'UVE.

En 2024 et en 2025, en plus du dispositif historique composé de deux stations de mesures pérennes Eisenhower et Chapitre localisées sous les vents dominants de l'UVE, une station temporaire de mesures a été installée du 14 mars au 2 juillet 2024 dans la cour du collège Saint-Simon, puis du 7 mars au 23 juin 2025 dans la cour de l'école Georges Bastide, pour améliorer les connaissances dans le secteur. Cette évaluation a été menée dans le cadre d'un partenariat pluriannuel entre Atmo Occitanie et DECOSET, syndicat de gestion des déchets de l'agglomération toulousaine, qui a contribué à financer ce dispositif.

En 2026, cette campagne complémentaire se poursuit avec l'implantation de la station temporaire de mesure dans l'environnement immédiat des jardins partagés de Monlong du 5 février au 18 mai 2026. Une campagne de mesures du dioxyde d'azote par échantillonneurs passifs s'est ajoutée à ces mesures entre le 10 mars et le 5 mai 2026.

Cette nouvelle campagne de mesure a permis de confirmer les premières conclusions des 2 campagnes précédentes, à savoir :

- **Respect de l'ensemble des valeurs réglementaires en air ambiant à proximité des jardins de Monlong** ;
- Pas de situation spécifique et anormale : les niveaux de polluants mis en évidence, dont les particules ultrafines (PUF), sont globalement comparables au fond urbain ;
- Le trafic routier local (avenue Eisenhower notamment) impacte les mesures de dioxyde d'azote NO_2 et de particules ultrafines, sans induire de surexpositions notables pour ces polluants ;
- Comme en fond urbain, la période de la journée où l'impact de la circulation sur les principaux axes routiers est la plus visible est le matin, au cours de l'heure de pointe des mobilités, entre 7h et 10h ;
- **Pas d'impact significatif identifié des activités de l'UVE sur la qualité de l'air au niveau des jardins partagés Monlong pour les polluants mesurés durant la campagne (NO_2, PM_{10}, $PM_{2.5}$ et PUF)**.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

Ouverte en 1968, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse basée dans le quartier du Mirail assure l'incinération de déchets provenant notamment de la métropole et de son bassin industriel, soit 37 communes. L'UVE est aujourd'hui autorisée à incinérer 330 000 tonnes de déchets par an. Ces déchets permettent de produire de l'électricité et une énergie thermique directement utilisée dans le réseau de chaleur urbain.

L'UVE de Toulouse est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle est soumise à un arrêté préfectoral du 28 décembre 2004 qui définit précisément les conditions d'exploitation et les normes de rejets à respecter, conformément à la réglementation sur les ICPE. **Pour satisfaire aux exigences réglementaires de surveillance de l'impact de l'installation sur son environnement, l'UVE a confié en 2003 la surveillance de la qualité de l'air à Atmo Occitanie**. Depuis 2003, le maintien sans discontinuer d'un dispositif de mesures a permis de constituer un historique complet de l'évolution de la qualité de l'air dans l'environnement de l'UVE.

En 2023, pour répondre aux principales sollicitations et questionnements qui ont émané du processus de concertation autour de la commission nationale des débats publics en 2022, **un programme de surveillance complémentaire à celui « historique » est mis en place dans le cadre d'une convention de partenariat avec Decoset,** le syndicat mixte de gestion des déchets de l'agglomération toulousaine.

Les actions qui sont menées au travers de ce partenariat avec Decoset, qui s'engage auprès d'Atmo Occitanie jusqu'en 2026, s'inscrivent dans un contexte d'amélioration des connaissances des niveaux de pollution dans les secteurs toulousains de Saint-Simon, Lafourguette et Bellefontaine, avec le déploiement d'équipements de mesures sur plusieurs mois.

1.2. Objectifs

La mise en place du suivi environnemental complémentaire autour de l'UVE doit permettre de répondre aux principales attentes suivantes :

- **Évaluer l'exposition des populations,** notamment les usagers des jardins partagés, **aux principaux polluants réglementés** (dioxyde d'azote NO_2, particules en suspension PM_{10} et particules fines $PM_{2.5}$) ;
- **Comparer la situation des jardins partagés** avec celle observée sur les deux sites à proximité de l'UVE (Eisenhower et Chapitre) et à **d'autres environnements** de fond urbain et de proximité trafic dans la métropole toulousaine, ainsi qu'en fond rural régional ;
- **Mettre en perspective** des résultats avec **les valeurs réglementaires françaises existantes** ou les **valeurs de référence** européenne à défaut ;
- Améliorer les connaissances dans des environnements de proximité industrielle sur les niveaux de **concentrations en particules ultrafines**.

2. Dispositif d'évaluation

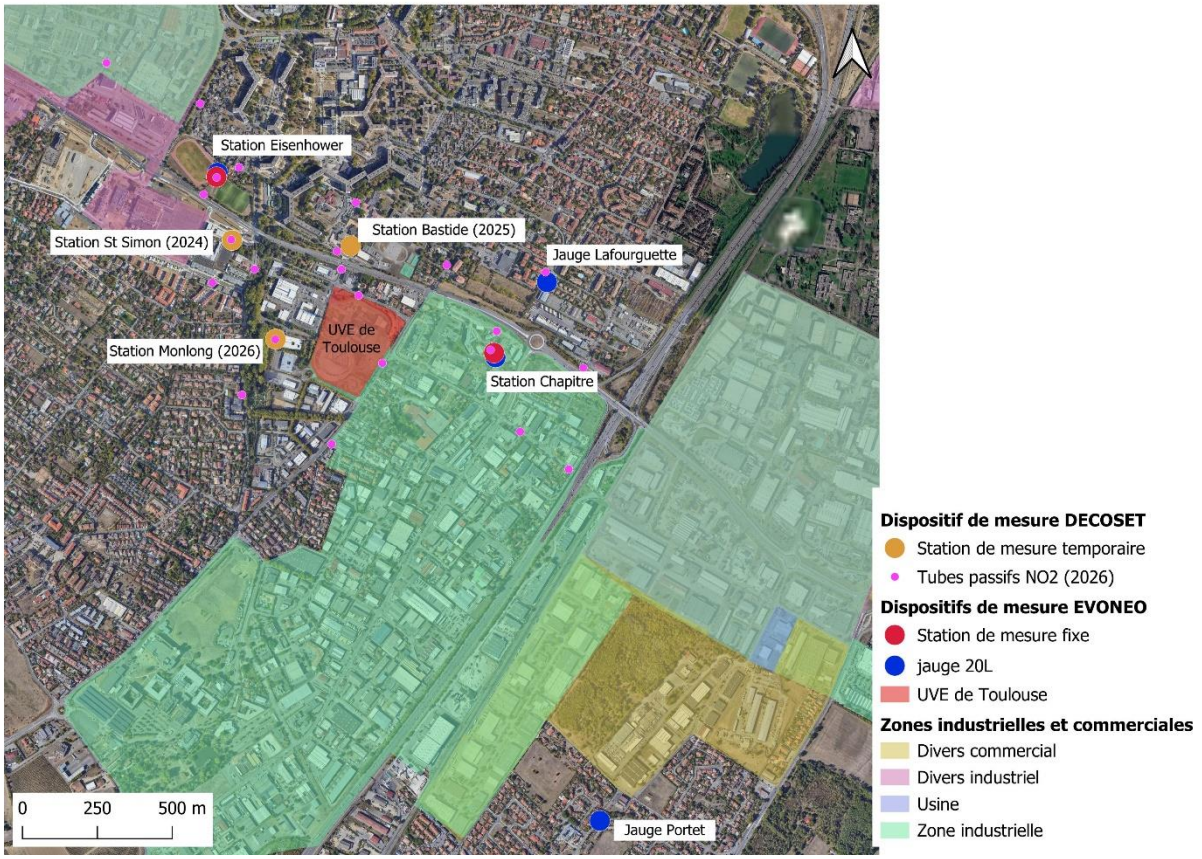
2.1. Cartographie

La cartographie suivante présente la localisation de l'UVE de Toulouse, les points de mesure déployés pour sa surveillance en 2026 et les zones d'activités potentielles susceptibles d'influencer les mesures du dispositif.

Le dispositif de mesure déployé dans le cadre du partenariat avec EVONEO, exploitant de l'UVE de Toulouse, est constitué d'équipements de mesure pérennes tandis que le dispositif de mesure complémentaire du partenariat avec DECOSET est constitué d'équipements de mesure temporaires. Ces derniers sont en place entre :

- le 5 février et le 18 mai 2026 pour la station Monlong,
- le 10 mars et le 5 mai 2026 pour les échantillonneurs NO_2.

Les anciens emplacements des stations temporaires déployées en 2025 (Ecole Bastide) et 2024 (Collège St Simon) sont également indiqués sur la carte.



2.2. Le dispositif de mesures pérenne

Deux stations pérennes et fixes sont installées dans l'environnement de l'incinérateur, dans le cadre du suivi réglementaire de l'installation défini dans son arrêté d'exploitation. Ces stations sont implantées sous les vents dominants, de part et d'autre des principales zones d'impact des émissions de polluants issus des activités de l'UVE :

- **Une station de mesures « Chapitre »**, installée à 400 mètres à l'Est des cheminées de l'UVE et dite « sous les vents de la station de retraitement » lorsque le vent provient du secteur O.N.O. (Ouest/Nord-Ouest). Cette station est située à une centaine de mètre du boulevard Eisenhower (au Nord) et du boulevard de Thibaud (à l'Est) dans une zone d'activité recensant de nombreuses sources potentielles de polluants atmosphériques (poids lourds, blanchisserie, industrie de stockage de granulat, diverses activités tertiaires).



- **Une station de mesures « Eisenhower »**, installée à 700 mètres au Nord-Ouest de l'usine et exposée aux rejets de l'usine pour des vents soufflants depuis la direction E.S.E. (Est/Sud-Est). Cette station est située au niveau du stade municipal Canto Laouzetto, à 70 mètres au nord du boulevard Eisenhower. A l'exception de la proximité de cet axe routier, l'environnement proche de la station est plus préservé que l'environnement proche de la station Chapitre.



Ces deux stations permettent la mesure en temps réel et en continu des concentrations de **particules en suspension PM_{10}** dans leur environnement respectif. D'autres polluants sont également mesurés, répondant au plan de surveillance dans l'environnement de l'incinérateur : métaux, retombées de poussières, dioxines/furanes, dioxyde de soufre etc. L'ensemble des résultats de cette surveillance réglementaire sont disponibles sur le site internet d'Atmo Occitanie : **https://atmo-occitanie.org/ressources**

2.3. Le dispositif de mesure temporaire

Afin de compléter le suivi historique réglementaire autour du site industriel, **une station de mesure complémentaire temporaire** a été installée successivement sur trois sites entre 2024 et 2026 :

- Collège St Simon (du 14 mars au 2 juillet 2024), rapport disponible via le lien suivant : **https://www.atmo-occitanie.org/incinerateur-du-mirail-toulouse-evaluation-de-la-qualite-de-lair-campagne-au-college-saint-simon** ;
- Ecole Georges Bastide (du 7 mars au 23 juin 2025), rapport disponible via le lien suivant : **https://www.atmo-occitanie.org/evaluation-de-la-qualite-de-lair-dans-lenvironnement-de-la-setmi-campagne-lecole-georges-bastide** ;
- Jardins partagés de Monlong (du 5 février au 18 mai 2026), objet du présent rapport.

Le déploiement de cette station a permis d'analyser en temps réel les polluants atmosphériques suivants :

- Le **dioxyde d'azote** (NO_2) ;
- Les **particules en suspensions** (PM_{10}) et **particules fines** ($PM_{2.5}$) ;
- Les **particules ultrafines** (PUF) ; ces mesures portent sur le nombre de particules dont la taille est comprise entre 1 et 100 nm.

De plus, à chaque campagne, une vingtaine d'échantillonneurs passifs pour le suivi du dioxyde d'azote NO_2 a été déployée dans l'environnement de l'incinérateur. Les valeurs réglementaires des différents polluants sont présentées en détail en ***Annexe 1***. Les origines et les effets de ces polluants sur la santé et l'environnement sont repris en ***Annexe 2***.

Enfin, Atmo Occitanie récolte les données météorologiques (vent, précipitations, température, etc.) de la station Météo France située à Blagnac. Ces données sont compilées dans l'***Annexe 3***.

3. RÉSULTATS

3.1. Concentration en dioxyde d'azote NO_2

Le dioxyde d'azote est un polluant gazeux principalement émis par le trafic routier. Sa concentration chute rapidement dès que l'on s'éloigne de la source d'émission. Sur le territoire de Toulouse Métropole, 80% des émissions d'oxydes d'azote[1] (comprenant le dioxyde d'azote NO_2 et le monoxyde d'azote NO) provenaient du transport. Les secteurs industriel et déchets ne représentent ainsi que 14% des émissions d'oxydes d'azote sur le territoire.

Les mesures des concentrations de dioxyde d'azote NO_2 dans l'environnement de l'UVE ont été effectuées grâce à :

- la station de mesure temporaire située à près des jardins partagés de Monlong. Des mesures de NOx ont été effectuées entre le 10 mars et le 17 mai 2026.
- des tubes passifs placés entre le 10 mars et le 5 mai pour mesurer le NO_2.

3.1.1. Situation par rapport à la réglementation en vigueur

Le code de l'environnement français définit deux niveaux d'exposition de la population aux concentrations de certains polluants réglementés :

- L'exposition chronique : qui correspond à une exposition sur le long terme aux polluants (annuelle)
- L'exposition ponctuelle : qui correspond à une exposition durant un laps de temps court (horaire ou journalier)

3.1.1.1. Exposition chronique

	Concentration en dioxyde d'azote (NO_2)				
	Jardins partagés Monlong		Agglo. Toulousaine *Fond urbain*	Agglo. Toulousaine *Proximité trafic*	Peyrusse-Vieille *Fond rural*
	Concentration mesurée par tube passif (10 mars – 5 mai)	Concentration moyenne au niveau de la station (10 mars – 17 mai)	Concentration moyenne au niveau de chaque station (10 mars – 17 mai)		
NO_2	8 µg/m³	10 µg/m³	9 µg/m³	29 µg/m³	1 µg/m³

[1] *Source : Inventaire Atmo Occitanie ATMO_IRS_V9.1_2008_2023*

Afin de garantir une protection de la santé humaine, la réglementation définit une valeur limite pour l'exposition de longue durée. Pour une exposition chronique, la concentration moyenne de dioxyde d'azote ne doit pas dépasser 40 µg/m³ sur l'année.

Les concentrations en NO_2 enregistrés au niveau des jardins partagés de Monlong sont bien en dessous de la valeur limite en vigueur de 40 µg/m³ et de la future valeur limite à 20 µg/m³ instaurée par la nouvelle directive européenne dès 2030[2]. Les concentrations sont aussi légèrement plus élevées que celles enregistrées en fond urbain à Toulouse mais bien plus faibles que celles relevées en proximité trafic au sein de l'agglomération. La station de mesure localisée en fond rural à Peyrusse-Vieille, à l'écart de toute activité humaine, présente des concentrations moyennes pour cette même période de 1 µg/m³. A titre de comparaison, la campagne de mesure au niveau du collège Saint-Simon présentait une concentration moyenne de 10 µg/m³ entre le 14 mars et le 2 juillet 2024 ; et la campagne au niveau de l'école Georges Bastide présentait une concentration de 11 µg/m³ en 2025. Les concentrations relevées lors de la campagne des jardins de Monlong sont donc cohérentes avec les valeurs mesurées dans le cadre des campagnes précédentes.

3.1.1.2. Exposition ponctuelle

Afin de garantir la protection de la santé humaine, la réglementation européenne définit également une valeur limite pour l'exposition de courte durée. Pour une exposition aigüe, la concentration horaire moyenne de dioxyde d'azote ne doit pas dépasser 200 µg/m³ plus de 18h sur une année.

Dioxyde d'azote				
NO_2		Valeur réglementaire*	Nombre de dépassement de la valeur seuil entre le 10 mars et le 18 mai 2026	Respect de la réglementation
Exposition de courte durée	Dispositif de mesures pérenne	200 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18h/an	0 dépassement Maximum horaire : 62 µg/m³	Oui[2]

La moyenne horaire maximale enregistrée à proximité des jardins partagés de Monlong est de 62 µg/m³. Aucun dépassement de la valeur limité n'a été ainsi constaté durant la période de mesures.

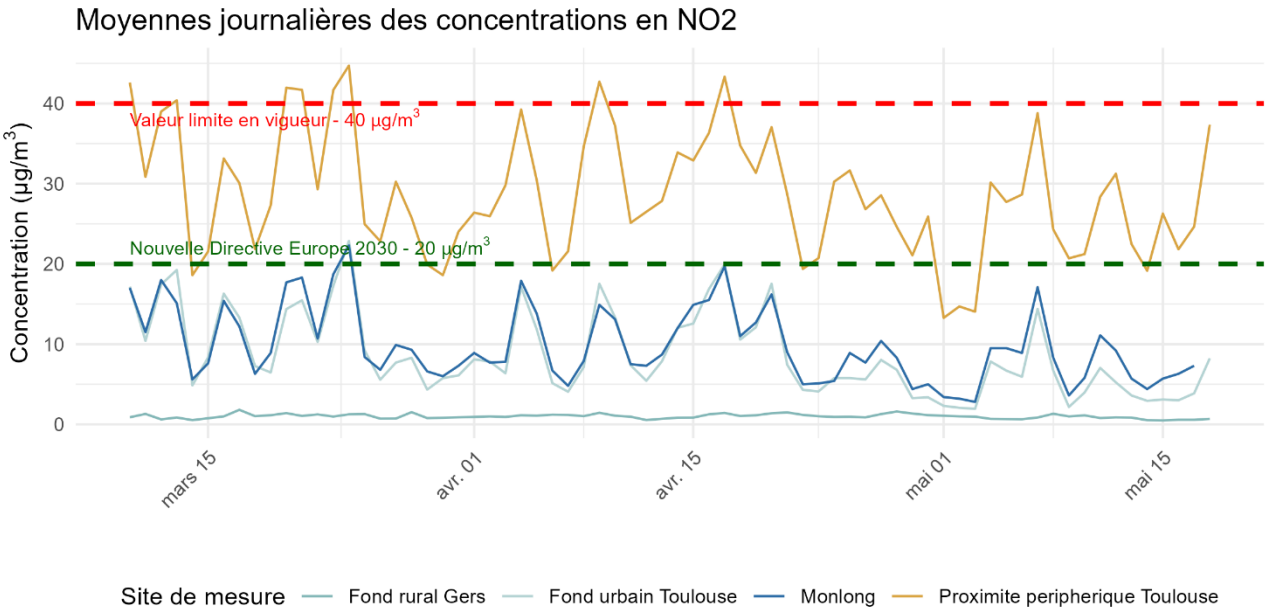
[2] *La campagne des jardins de Monlong mesurant les concentrations de NO_2 uniquement trois mois d'analyse, la comparaison avec les valeurs réglementaires annuelles ne peut être que partielle et le respect de la réglementation est donc communiqué de manière indicative*

Maximum horaire en dioxyde d'azote				
NO_2	Jardins partagés Monlong	Agglo. Toulousaine *Fond urbain*	Agglo. Toulousaine *Proximité trafic*	Peyrusse-Vieille *Fond rural*
Max. horaire (µg/m3)	62 µg/m³	71 µg/m³	91 µg/m³	5 µg/m³

A titre de comparaison, le maximum horaire mesuré près des jardins partagés de Monlong est inférieur à celui enregistré en fond urbain et en proximité trafic dans la métropole toulousaine.

3.1.2. Evolution des concentrations moyennes journalières

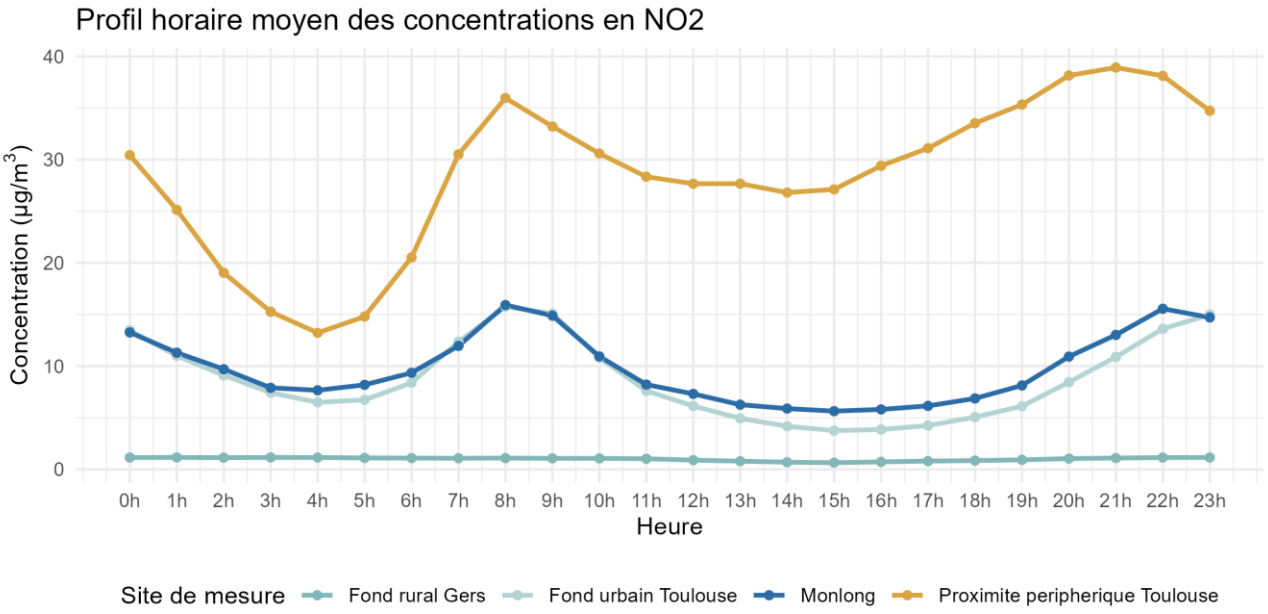
Le graphique ci-dessous présente les concentrations moyennes journalières relevées à proximité des jardins partagés de Monlong ainsi que les concentrations moyennes enregistrées en fond urbain et en proximité trafic de l'agglomération toulousaine, et en fond rural dans le Gers. La valeur limite en vigueur et la nouvelle directive européenne sont données à titre indicatif car la comparaison formelle doit normalement s'effectuer en moyenne annuelle.



Les concentrations moyennes journalières en NO_2 relevées aux jardins partagés de Monlong, sont du même ordre de grandeur et suivent les mêmes variations que celles du fond urbain toulousain. Elles sont également bien inférieures à celles relevées en proximité trafic de la métropole. Ces évolutions suivent les tendances observées sur les campagnes précédentes à l'école Georges Bastide et au collège St Simon.

3.1.3. Profil journalier des concentrations par heure

Le graphe ci-dessous présente le profil journalier en NO_2 près des jardins partagés de Monlong, réalisé à partir de l'ensemble des concentrations horaires mesurées au cours de la campagne.

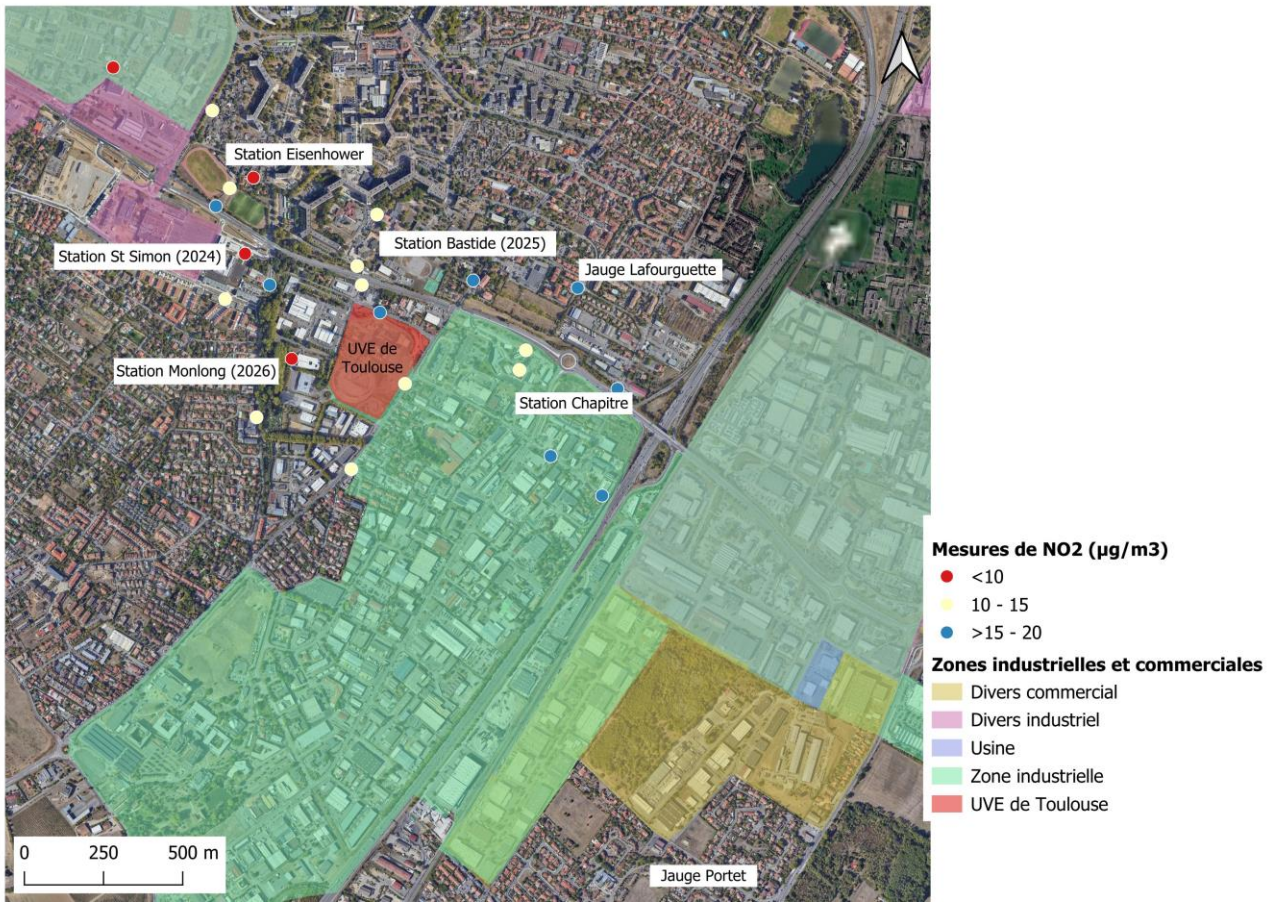


Les principales hausses des concentrations au niveau des jardins partagés de Monlong, en situation de fond urbain, interviennent lors des heures de pointe, en raison de la hausse des émissions de polluants issus du trafic routier. L'amplitude entre les pics est très légèrement supérieure au niveau de Monlong.

Le profil journalier en proximité trafic toulousain possède cette même allure générale mais avec des niveaux bien plus élevés que ceux enregistrés au niveau des jardins partagés. **L'incinérateur a donc un impact très limité sur les niveaux de concentrations de dioxyde d'azote, au regard de l'impact du trafic routier, principale source d'émission de ce polluant.**

3.1.4. Cartographie des mesures de NO_2 par tubes passifs

La cartographie ci-dessous présente la localisation des échantillonneurs passifs ainsi que leurs niveaux de concentration en NO_2 moyenné sur l'ensemble de la période de mesure.



Comme durant la campagne 2024 et 2025, les concentrations les plus élevées sont observées aux abords de l'avenue d'Eisenhower et de l'A64. Les concentrations sont plus basses que pour les campagnes précédentes (< 20 µg/m³) et nettement plus basses également que le réseau de mesures en proximité trafic à Toulouse (boulevard et périphérique), d'environ 29 µg/m³, pour la même période.

Le point situé au niveau de la station de Monlong présente la concentration la plus faible de la campagne, avec 8 µg/m³. Son implantation, à l'écart des principaux axes routiers mais à proximité de l'UVE de Toulouse, ne met ainsi pas en évidence d'influence notable de l'installation sur les concentrations mesurées. En effet, les points situés autour de l'UVE et à proximité des axes routiers présentent des concentrations plus élevées, notamment au Chemin de Perpignan (16 µg/m³) et sur la Route de Seysses (12 µg/m³), ce qui suggère davantage une influence liée au trafic routier.

À l'inverse, la concentration la plus élevée est enregistrée au niveau de la station Chapitre, avec 20 µg/m³. Ce point est situé en zone industrielle, au croisement de deux axes routiers majeurs, l'avenue Eisenhower et l'A64, qui contribue à expliquer cette valeur élevée.

3.2. Concentrations en particules PM_{10} et $PM_{2.5}$

Les particules ont une très grande variété de tailles, de formes et de compositions. Celles dont le diamètre est inférieur à 10 µm, 2,5 µm et 1 µm sont appelées respectivement PM_{10}, $PM_{2.5}$ et PM_1. Elles ont plusieurs origines :

- Les émissions directes dans l'atmosphère, provenant de sources anthropiques ou naturelles (érosion, poussières sahariennes, embruns marins,...) ;
- Les transformations chimiques à partir de polluants gazeux (particules secondaires) ;
- La remise en suspension, sous l'action du vent ou encore par des véhicules, de particules qui s'étaient déposées au sol.

Sur la métropole de Toulouse, 46% des émissions[3] de particules en suspension PM_{10} et 58% des particules fines $PM_{2.5}$ provenaient du secteur résidentiel. Les secteurs industriel et déchets représentent 14% et 11% des émissions de PM_{10} et $PM_{2.5}$ sur l'agglomération toulousaine.

Les mesures des particules en suspensions PM_{10} sont réalisées grâce aux deux stations de mesures pérennes Chapitre et Eisenhower, mais également via la station de mesures temporaire située près des jardins Monlong. Les concentrations de particules fines $PM_{2.5}$ ne sont pas mesurées dans ces stations.

Des mesures de PM_{10} et $PM_{2.5}$ ont été effectuées entre le **7 février et le 17 mai 2026** au niveau de la station de mesure temporaire de Monlong.

3.2.1. Situation par rapport à la réglementation en vigueur

3.2.1.1. Exposition chronique

Le code de l'environnement fournit les valeurs moyennes annuelles à respecter afin de limiter l'impact de la pollution aux particules sur la santé et l'environnement. Les différentes valeurs réglementaires se décomposent comme suit :

Particules en suspensions PM_{10} :

- Valeur limite : 40 µg/m^3 ;
- Objectif de qualité : 30 µg/m^3.

Particules fines $PM_{2.5}$:

- Valeur limite : 25 µg/m^3 ;
- Valeur cible : 20 µg/m^3 ;
- Objectif de qualité : 10 µg/m^3.

[3] *Source : Inventaire Atmo Occitanie ATMO_IRS_V9.1_2008_2023*

Le tableau ci-dessous présente les concentrations moyennes en PM_{10} et $PM_{2.5}$ relevées aux différentes stations à proximité de l'UVE de Toulouse entre le 7 février et le 17 mai 2026.

Concentration en particules PM_{10} et $PM_{2.5}$						
PM10 PM2.5	Jardins partagés Monlong	Eisenhower	Chapitre	Agglo. toulousaine *Fond urbain*	Agglo. toulousaine *Proximité trafic*	Fond rural Gers
PM_{10}	12 µg/m³	15 µg/m³	13 µg/m³	11 µg/m³	15 µg/m³	10 µg/m³
$PM_{2.5}$	7 µg/m³	-	-	7 µg/m³	9 µg/m³	6 µg/m³

Les niveaux de PM_{10} relevés au niveau des jardins partagés de Monlong présentent des résultats légèrement inférieurs à ceux enregistrés aux stations de Chapitre et Eisenhower : 12 µg/m³ contre respectivement 13 et 15 µg/m³. Ces niveaux enregistrés aux différentes stations dans l'environnement de l'UVE durant la période de la campagne respectent l'objectif de qualité fixé à 30 µg/m³ en moyenne annuelle.

De plus, la concentration enregistrée près des jardins partagés est du même ordre de grandeur que la concentration moyenne relevée dans le fond urbain de l'agglomération toulousain, et est inférieure à la concentration relevée en proximité trafic de la métropole.

Concernant les mesures de $PM_{2.5}$, seule la station de mesures temporaire près des jardins de Monlong possède l'équipement pour effectuer cette mesure dans l'environnement de l'UVE. Les concentrations relevées atteignent 7 µg/m³, égaux aux niveaux moyens relevés dans le fond urbain à Toulouse pour la même période, et inférieurs à ceux relevés en proximité trafic de la métropole. Les niveaux enregistrés durant la période de la campagne respectent l'objectif de qualité fixé à 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

3.2.1.2. Exposition aigüe

Dans le code de l'environnement, seules les PM_{10} sont encadrées par une valeur limite fixée en moyenne journalière. Le seuil journalier de 50 µg/m³ en particules PM_{10} ne doit pas être dépassé plus de 35 jours dans l'année (valeur de limite journalière).

Particules en suspension PM_{10} au niveau des jardins partagés de Monlong				
PM10		Valeurs réglementaires*	Concentration moyenne journalière	Respect de la réglementation
Exposition de courte durée	PM_{10}	Max. journalier (µg/m³)	30 µg/m³	Oui*
		Nombre de jour > 50 µg/m³	0	

**La valeur réglementaire annuelle et le respect de la réglementation sont données de manière indicative, ne permettant qu'une comparaison partielle avec la concentration enregistrée sur les trois mois d'analyse.*

La moyenne journalière maximale enregistrée à proximité des jardins partagés de Monlong est de 30 µg/m³. Aucun dépassement de la valeur limité n'a été ainsi constaté durant la période de mesures.

Le tableau ci-dessous présente les concentrations maximales journalières relevées aux différentes stations à proximité de l'UVE de Toulouse entre le 2 février et le 18 mai 2026.

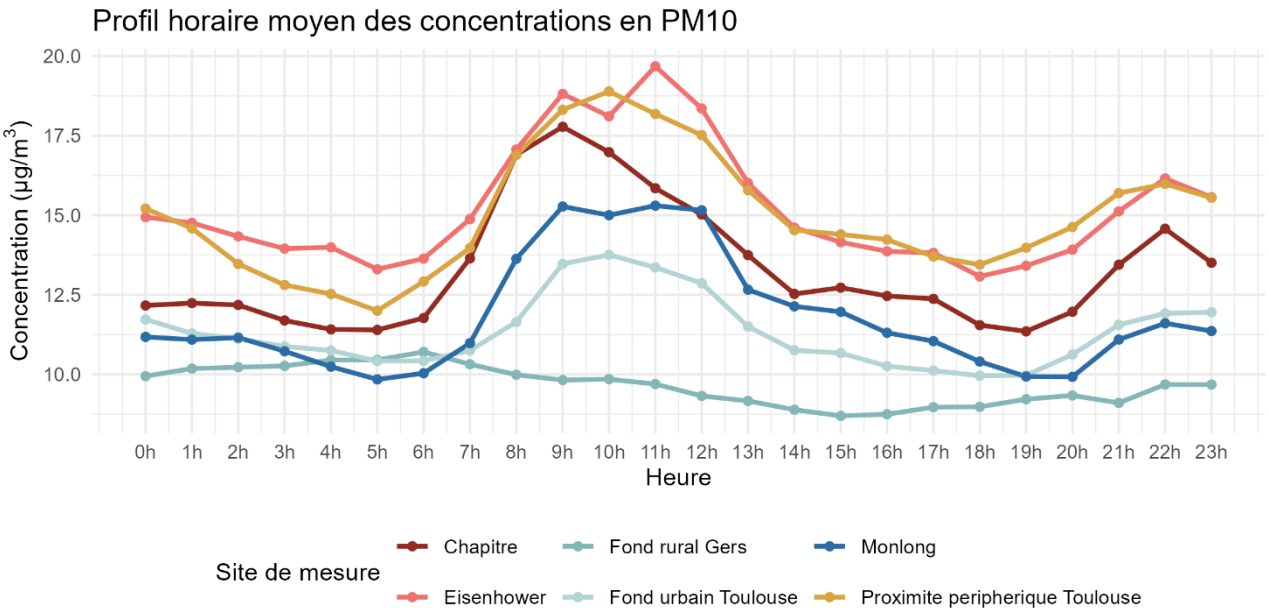
	Concentration maximale journalière (µg/m³)					
	Jardins Partagés Monlong	Eisenhower	Chapitre	Agglo. toulousaine *Fond urbain*	Agglo. toulousaine *Proximité trafic*	Fond rural Gers
PM_{10}	30 µg/m³	42 µg/m³	29 µg/m³	26 µg/m³	29 µg/m³	27 µg/m³

Les niveaux maximaux relevés près des jardins de Monlong sont du même ordre de grandeur que ceux de la station Chapitre et de l'agglomération toulousaine en proximité de trafic. Ils sont inférieurs aux concentrations maximales d'Eisenhower, mais légèrement supérieurs aux fonds urbain et rural. La concentration maximale est cependant corrélée à la date d'un feu déclenchée en proximité de la station des jardins partagés de Monlong le 22 avril 2026, au niveau de la rue Paul Rocache.

3.2.2. Caractérisation des sources d'émissions

Les particules en suspension et les particules fines proviennent de divers secteurs : le secteur résidentiel via les dispositifs de chauffage, le secteur routier via la combustion des énergies fossiles et l'usure des équipements des véhicules, mais également des secteurs industriel et déchets.

Le graphique ci-dessous présente le profil journalier moyen en **PM_{10}** pour les sites dans l'environnement de l'UVE de Toulouse, en environnement de fond urbain, en proximité de trafic routier et en environnement de fond rural. Il est réalisé à partir de l'ensemble des concentrations horaires mesurées au cours de la campagne.



On constate une évolution générale commune des différents profils (à l'exception du fond rural du Gers), marquée par la hausse de la concentration horaire à partir de 7h du matin jusqu'à 10h-11h, plage horaire sur laquelle le maximum est atteint ; une seconde hausse des concentrations, de moindre ampleur, se produit en fin de journée. Ces augmentations sont dues à certaines activités humaines :

- Mise en route des dispositifs de chauffage, visible notamment lors au début de la campagne au cours de la fin de l'hiver météorologique, en fin de journée ;
- Heure de pointe du trafic routier pour les déplacements du matin.

Cette observation conforte les résultats des cartographies de concentrations dans l'environnement de l'UVE de Toulouse (depuis 2021), qui ont mis en évidence l'impact prépondérant des émissions de polluants issus du trafic routier sur les concentrations moyennes.

L'ensemble des mesures et analyses réalisées pour les PM_{10} et $PM_{2.5}$ **traduit donc une influence très limitée de l'activité de l'incinérateur sur la qualité de l'air ambiant.**

3.3. Concentrations des particules ultrafines (PUF)

Afin d'améliorer les connaissances sur l'exposition aux particules ultrafines en air ambiant (particules de diamètre compris entre 1 et 100 nm), une analyse par dénombrement des PUF a été menée. Ces mesures ont pour objectif d'améliorer les connaissances sur cette taille de particules dans des environnements présentant des activités industrielles. Elles visent également à identifier une éventuelle situation particulière dans le secteur des jardins, par rapport au niveau de fond urbain.

Les mesures des particules ultrafines dans l'environnement de l'UVE de Toulouse ont été réalisées au niveau de la station des jardins de Monlong du 2 février au 10 mai 2026.

L'unité de mesures des PUF n'est pas la concentration massique, comme c'est le cas classiquement pour les autres polluants atmosphériques. C'est une concentration en nombre, qui s'exprime en **particules par centimètre cubes (P/cm^3)**, et correspond donc à un nombre de particules par unité de volume d'air.

3.3.1. Concentration moyenne sur la campagne

Le tableau suivant présente les concentrations moyennes journalières sur la période de la campagne des jardins partagés de Monlong.

Concentration en nombre de particules ultrafines			
	Jardins partagés Monlong	Fond urbain Agglo. toulousaine	Fond rural Gers
Moyenne sur la campagne (particules/cm^3)	6 691	6 371	3 046

L**a concentration moyenne relevée autour des jardins partagés est similaire à celle mesurée en fond urbain toulousain.** Il n'y a donc pas de situation atypique identifiée en moyenne sur la période de suivi pour les particules ultrafines par rapport à la situation sur le reste de l'agglomération toulousaine. La concentration relevée au niveau des jardins reste supérieure à celle enregistrée en fond rural régional, éloigné de toute source anthropique.

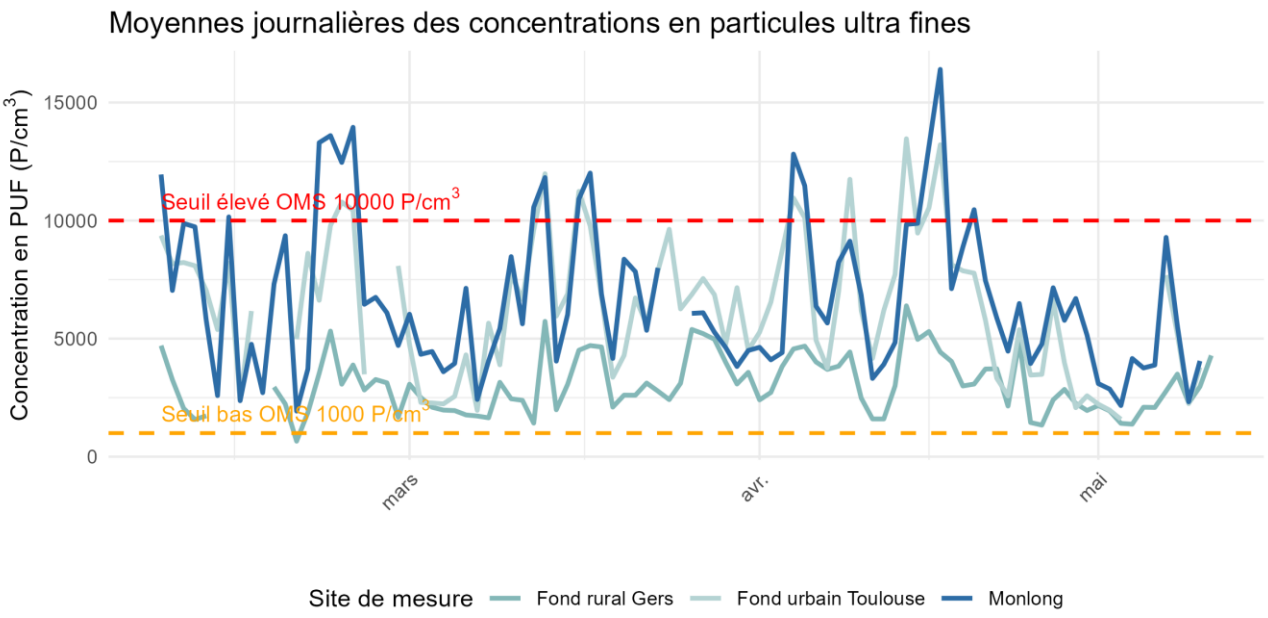
A ce jour, les particules ultrafines ont été classées comme un polluant d'intérêt national, nécessitant une meilleure évaluation de l'impact sur la santé par collecte de données de mesures et d'épidémiologie. Ainsi, les données collectées par Atmo Occitanie dans le cadre de ce partenariat avec Decoset contribuent à répondre aux attentes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES[4]), pour lui permettre de poursuivre ses travaux d'expertise dans le cadre de sa mission pérenne sur l'élaboration d'une valeur toxicologique de référence.

[4] https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2015SA0216Ra.pdf

Compte-tenu de leurs impacts sanitaires mal connus, l'Anses insiste sur la nécessité de compléter et de pérenniser l'acquisition de données dans l'air ambiant pour les particules ultrafines et d'assurer un suivi particulier sur le long terme.

3.3.2. Evolution des concentrations journalières près des jardins partagés Monlong

Le graphique ci-dessous présente les moyennes journalières des concentrations en nombre de PUF entre le 2 février au 10 mai 2026.



Les moyennes journalières sont également très fluctuantes, avec un minimum moyen journalier de 1 931 P/cm^3 et un maximum moyen journalier de 16 403 P/cm^3. A ce jour, **il n'existe pas de valeurs de référence sanitaire ou réglementaire**. Cependant, **l'Organisation Mondiale de la Santé a défini en 2021 des bonnes pratiques** concernant le suivi des PUF[5]. D'après une analyse de la littérature et l'avis des experts, il existe un consensus général sur le fait que les concentrations inférieures à 1 000 particules/cm³ (moyenne sur 24 heures), généralement observées dans les environnements non affectés par les émissions anthropiques, peuvent être considérées comme faibles. Il est proposé par l'OMS que les concentrations moyennes sur 24 heures dépassant les niveaux de 10 000 particules/cm³, peuvent être considérés comme élevés, sans qualification pour l'heure d'impact sur la santé de ces niveaux hauts.

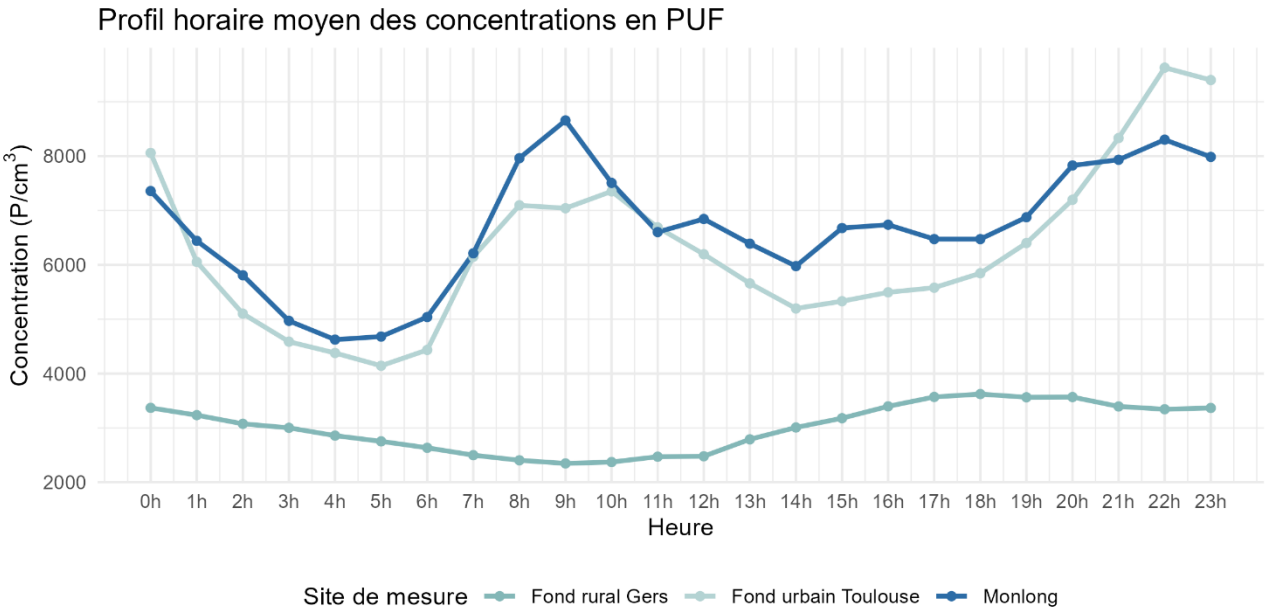
Au regard de cette analyse de l'OMS, la situation au niveau des jardins partagés de Monlong, ressort comme étant ponctuellement affectée par des concentrations élevées : durant la campagne de plus de trois mois, 15

[5] World Health Organization, 2021. WHO global air quality guidelines – Particulate matter (PM2.5 and PM10), ozone, nitrogen dioxide, sulfur dioxide and carbon monoxide. ISBN 978-92-4-003422-8.

journées présentent des niveaux de concentration supérieurs à 10 000 P/cm^3. Cette situation avait également été mise en avant lors des campagnes de mesure au collège St Simon et à l'école élémentaire Bastide.

3.3.3. Profil journalier des concentrations par heure

Le graphique ci-dessous présente le profil journalier moyen de la concentration en nombre entre le 2 février et le 10 mai 2026 sur différents sites en Occitanie.



La concentration minimale horaire enregistrée est de 409 P/cm^3 tandis que la **concentration maximale horaire atteint les 35 600 P/cm^3**. La moyenne horaire de la concentration en particules ultrafines pour la station de mesures située près des jardins de Monlong est de **6 723 P/cm^3.**

Les niveaux enregistrés à la station Monlong sont légèrement plus élevés que ceux trouvés en fond urbain de Toulouse et largement plus élevés qu'en fond rural. La tendance reste la même à Monlong et pour le fond urbain de Toulouse où deux pics de concentrations sont remarquables, entre 6 et 10 heures du matin puis entre 20 heure et 3 h. Ces plages horaires correspondent aux principales plages de mobilités sur l'agglomération (transport routier notamment pour le trajet domicile-travail) et d'utilisation de dispositifs de chauffage urbain (en période froide). Le profil est similaire aux campagnes précédentes de l'école Bastide et le collège St Simon.

Les niveaux enregistrés pour le fond rural du Gers sont inférieurs à ceux enregistrés dans les différentes métropoles, et ne présentent quasiment aucune variation au cours de la journée, en lien avec l'absence de source anthropique dans son environnement.

A noter que le dispositif de mesures des particules ultrafines mobilisé pour la campagne des jardins partagés de Monlong est placé au niveau de la station de Chapitre lorsqu'il n'est pas utilisé lors des campagnes temporaires en partenariat avec DECOSET. **Les observations réalisées dans le cadre de ces mesures intermédiaires mettent aussi en évidence une origine des particules ultrafines en provenance des axes trafic routier importants du quartier** (avenue Eisenhower, boulevard de Thibaud et autoroute A64).

CONCLUSIONS

Les mesures réalisées dans le cadre de la campagne des jardins de Monlong, du 2 février au 18 mai 2026, concordent avec les principales conclusions des campagnes précédentes dans l'environnement de l'UVE de Toulouse.

Dioxyde d'azote (NO_2)

- La concentration moyenne enregistrée à Monlong respecte les valeurs limites réglementaires en air ambiant sur la période de mesure.
- La station des jardins partagés met en évidence des concentrations équivalentes au fond urbain, du fait d'une influence beaucoup moins marquée du trafic routier par rapport aux deux autres sites précédemment étudiés (collège St Simon et école Bastide).
- La concentration en NO_2 augmente avec la proximité d'axes de circulation comme l'avenue Eisenhower. Les plus fortes concentrations sont mesurées pour des directions en provenance des principales sources d'émissions du trafic routier local : avenue Eisenhower, boulevard Thibaud, autoroute A64.
- L'impact des activités de l'incinérateur apparaît limité sur les concentrations de NO_2 mesurées dans l'environnement des jardins partagés de Monlong.

Particules en suspension microscopiques (PM_{10}) et particules fines ($PM_{2.5}$)

- Les concentrations moyennes enregistrées aux jardins partagés de Monlong lors de la campagne sont bien en-dessous des différentes valeurs réglementaires durant la période de mesure et comparables au fond urbain.
- Les concentrations suivent l'évolution des concentrations observée en fond urbain, sans que l'influence d'activité émettrice à proximité ne soit mise en évidence .
- L'impact des activités de l'incinérateur n'est pas identifié sur les concentrations mesurées à l'établissement scolaire pour les particules en suspension PM_{10} et particules fines $PM_{2.5}$.

Particules ultrafines (PUF)

- Les niveaux de particules ultrafines sont comparables aux niveaux relevés en fond urbain toulousain. Aucune surexposition à ce polluant n'est mise en évidence en moyenne sur la période de suivi au niveau des jardins partagés Monlong.
- Les concentrations en particules ultrafines sont étroitement liées aux concentrations de dioxyde d'azote NO_2, confirmant une origine majoritairement liée à la circulation sur les principaux axes de circulation.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : SEUILS RÉGLEMENTAIRES

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS POLLUANTS ÉTUDIÉS

ANNEXE 3 : CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES LORS DE L'ÉTUDE

ANNEXE 4 : RESULTATS CARTOGRAPHIQUES

ANNEXE 1 : LES SEUILS REGLEMENTAIRES

Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.



Valeur limite

Niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement. À atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint.

Valeur cible

Niveau fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement. À atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée.

Objectif de qualité

Niveau de concentration à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

L'unité principalement employée pour la concentration des polluants est le microgramme par mètre-cube notée µg/m³. Les concentrations des métaux sont données en nanogramme par mètre-cube et la notation utilisée est ng/m³.

1 µg = un millionième de gramme

1 ng = un milliardième de gramme

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS POLLUANTS ÉTUDIÉS

Le dioxyde d'azote - NO_2

Sources

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO_2) sont émis lors de la combustion incomplète des combustibles fossiles. Au contact des oxydants présents dans l'air, comme l'oxygène et l'ozone, le NO se transforme rapidement en NO_2.

Le NO_2 est un gaz irritant pour les bronches. Il participe aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique et à l'effet de serre.

Les principales sources sont les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage…). Le NO_2 est également présent à l'intérieur des locaux où fonctionnent des appareils au gaz tels que gazinières, chauffe-eau au gaz.

Le pot catalytique a permis, depuis 1993, une diminution des émissions de NO_2 des véhicules à essence. Néanmoins, l'effet reste encore peu perceptible compte-tenu de l'accroissement du trafic automobile.

Des études montrent que 50% des trajets en voiture en Europe concernent des distances de moins de trois kilomètres (la moitié de ces trajets s'effectuant sur moins d'un kilomètre dont encore 50% pour moins de cinq-cents mètres).Les trajets très courts sont particulièrement problématiques en matière d'émissions, car une part importante d'entre eux est réalisée alors que le moteur et le système de dépollution n'ont pas encore atteint leur température optimale de fonctionnement.

Effets sur la santé

Le dioxyde d'azote est un gaz irritant qui pénètre dans les plus fines ramifications des voies respiratoires. Dès que sa concentration atteint 200 µg/m^3, il peut entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyper réactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Effets sur l'environnement

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique et à l'effet de serre.

Les particules en suspension PM_{10} et les particules fines $PM_{2.5}$

Sources

Les particules, abrégées en PM pour « particulate matter » ou « matière particulaire » en français, peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, éruption volcaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens,...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (circulation automobile, centrale thermique, sidérurgie, cimenteries, incinération de déchets, manutention de produits pondéraux, minerais et matériaux,...).

Une partie d'entre elles, les particules secondaires, se forme dans l'air par réaction chimique à partir de polluants précurseurs comme les oxydes de soufre, les oxydes d'azote, l'ammoniac et les Composés Organiques Volatils (COV). On distingue les particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM_{10}), à 2,5 micromètres ($PM_{2.5}$) et à 1 micromètre (PM_1).

Effets sur la santé

Plus une particule est fine, plus sa toxicité potentielle est élevée.

Les plus grosses particules sont retenues par les voies aériennes supérieures. Les plus fines pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire où elles peuvent provoquer une inflammation et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Les particules ultrafines sont suspectées de provoquer également des effets cardio-vasculaires. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes : c'est notamment le cas de certaines particules émises par les moteurs diesel qui émettent certains hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Une corrélation a été établie entre les niveaux élevés de PM_{10} et l'augmentation des admissions dans les hôpitaux et des décès liés à des pathologies respiratoires et cardio-vasculaires.

Ces particules sont quantifiées en masse mais leur nombre peut varier fortement en fonction de leur taille.

Effets sur l'environnement

Les effets de salissures des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus évidentes.

Les particules ultrafines (PUF)

Source Airparif Février 2022

Les particules ont des tailles qui peuvent varier sur près de six ordres de grandeur, de quelques fractions de nanomètres à une centaine de micromètres (Figure 1), ce qui en fait l'un des constituants les plus complexes de l'atmosphère. On appelle Particules UltraFines l'ensemble des particules ayant un diamètre aérodynamique compris entre 1 et 100 nanomètres (nm), soit de 0,001 à 0,1 micromètres (µm).

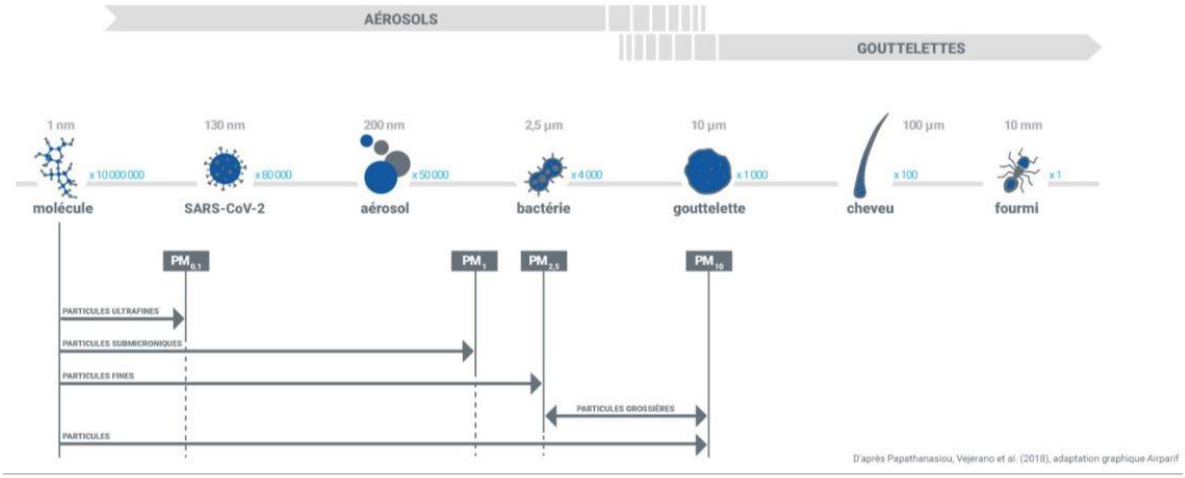


Figure 1 : Taille des particules - échelles et ordres de grandeur

Les réglementations française et européenne, mais également internationales, ainsi que les recommandations de l'OMS, portent actuellement essentiellement sur les concentrations massiques de particules PM_{10} et $PM_{2.5}$, donc les paramètres les plus mesurés. Néanmoins, la mesure seule de la masse ne permet pas de représenter correctement l'ensemble du spectre granulométrique d'un aérosol atmosphérique constitué de particules de dimensions très variables. Les concentrations de particules PM10 et PM2.5 mesurées dans le cadre de la réglementation sont exprimées en masse par unité de volume à savoir en µg/m^3 et non en nombre de particules par unités de volume comme les PUF. Pourtant, les particules les plus fines qui représentent une faible masse de particules et contribuent donc peu à la masse de particules PM_{10} mesurées, sont présentes en très grand nombre.

En moyenne, on estime que les PUF en zone urbaine représentent plus de 80 % du nombre de particules PM_{10}. En revanche, elles ne représentent que très peu en concentrations massiques :

Masse d'une particule de 10 µm = masse de 1 000 particules de 1 µm = masse de 1 000 000 000 particules de 10 nm.

Sources

Les PUF proviennent d'une multitude de sources d'émission et de processus de transformation physico-chimiques dans l'atmosphère. Comme pour les particules plus grosses, il faut distinguer les particules primaires des particules secondaires. Les particules primaires sont directement émises dans l'atmosphère, d'une part par les activités humaines, mais également par des sources naturelles. C'est notamment le cas des PUF émises par les sources de combustion. Les particules secondaires ne sont pas émises directement dans l'atmosphère. Elles résultent de la transformation des polluants gazeux présents dans l'atmosphère, tels que le dioxyde d'azote

(NO_2), le dioxyde de soufre (SO_2), l'ammoniac (NH_3) et les Composés Organiques Volatils (COV). Les vapeurs gazeuses émises dans l'atmosphère se condensent et forment des particules de très petite taille, qui grossissent par coagulation ou fixation de la vapeur d'eau. Ceci peut s'accompagner d'une oxydation photochimique des composés, sous l'action du soleil.

Effet sur la santé

La présence des PUF dans l'atmosphère constitue un risque avéré pour la santé humaine car leur faible taille leur permet de pénétrer profondément dans l'organisme, alors que les particules les plus grosses sont naturellement arrêtées par le nez. Plus les particules sont petites, plus elles vont pouvoir pénétrer et rester dans l'organisme (Figure 2).

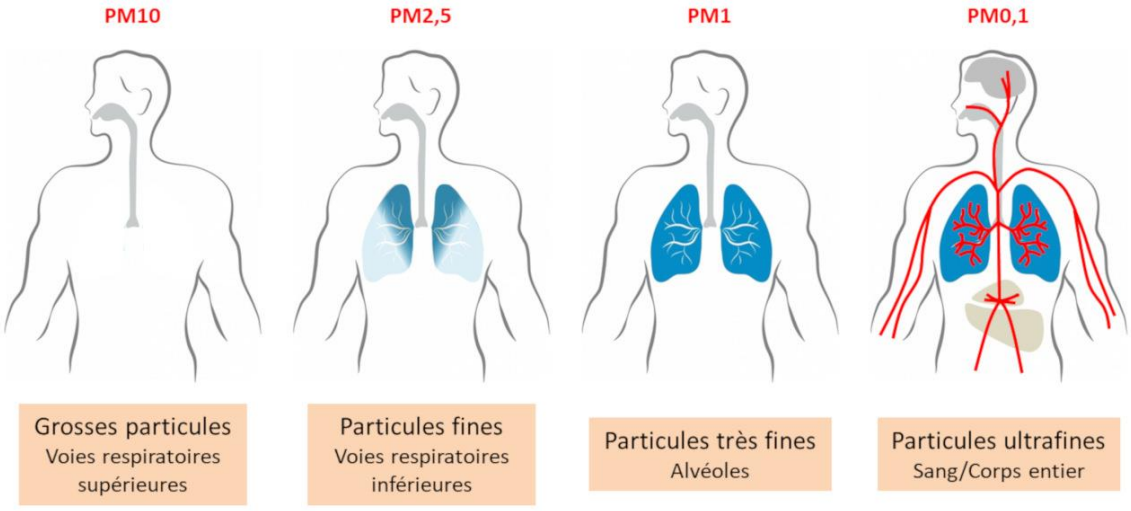


Figure 2. Pénétration pulmonaire des particules. *Source : © Encyclopédie de l'Environnement*

Les particules plus petites pénètrent dans les voies respiratoires profondes en proportion nettement plus importante que les particules plus grosses. Elles atteignent ainsi les alvéoles pulmonaires, par lesquelles s'effectuent les échanges gazeux entre l'air et le sang (ANSES, 2019) et persistent longtemps dans l'organisme, car elles résistent en partie aux processus d'élimination. Elles peuvent également passer dans le sang.

De plus, les très petites particules peuvent être en nombre très important et offrent de ce fait une surface de contact plus importante que les grosses. Par ailleurs, les composés les plus toxiques se trouvent préférentiellement dans la fraction fine des particules. Les études épidémiologiques ont montré que les expositions aux PUF peuvent causer une augmentation de la mortalité et des hospitalisations pour des raisons cardio-respiratoires (Belleudi et al., 2010 ; Chatignoux et al., 2013).

Une étude estime que l'augmentation de 10 000 part/cm^3 est associée à une augmentation de 4,27 % d'hospitalisation liées aux maladies (Samoli et al., 2016). Les PUF peuvent être transportées dans les régions du cerveau par l'inhalation (Oberdörster et al., 2004). De nombreuses études in vitro ont mis en évidence que des PUF produisaient plus de radicaux libres que les particules plus grosses et provoquaient un stress oxydant plus important (Donaldson et al., 2002; Schins et al., 2004). Les PUF pourraient avoir un effet à long terme sur la santé neurologique (développement des performances cognitives de l'enfant) (ANSES, 2019). Il reste encore beaucoup d'incertitudes sur le comportement des PUF dans l'organisme. Il sera très important d'évaluer les effets à long terme : cancers, maladies neurodégénératives,...

Compte-tenu de leurs enjeux en termes d'impacts sanitaires, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a insisté, dans son avis du 28 juin 2018[6], sur la nécessité de compléter et de pérenniser l'acquisition de données dans l'air ambiant pour les particules ultrafines (PUF) et d'assurer un suivi particulier sur le long terme, tout comme l'OMS dans ses dernières recommandations de septembre 2021 (OMS, 2021).

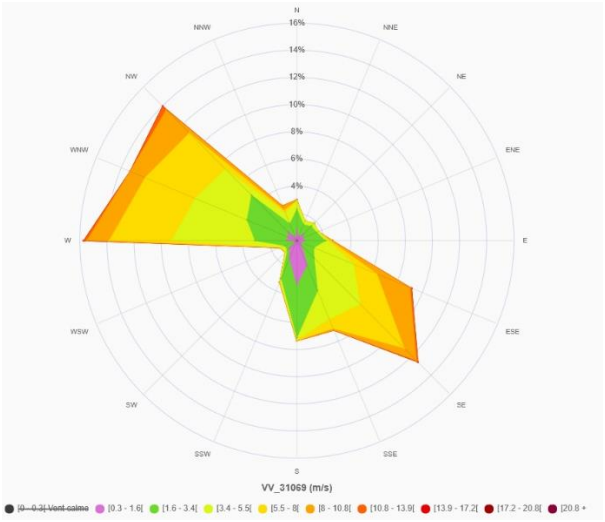
[6] https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2015SA0216Ra.pdf

ANNEXE 3 : CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES LORS DE L'ÉTUDE

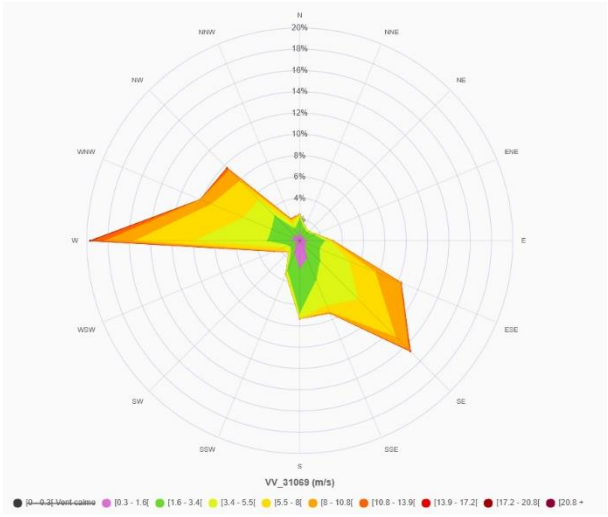
Les données exploitées dans cette annexe sont les données issues de la station Météo France à Blagnac. Les conditions météorologiques lors des mesures par tubes passifs (du 10 mars au 5 mai) ainsi que lors de la période totale de la campagne (du 2 février au 18 mai) sont détaillées ci-dessous.

Rose des vents

Les roses des vents ci-dessous représente la direction de la provenance du vent sur la station météorologique.



10 mars au 5 mai



2 février au 18 mai

Ces roses des vents sont caractéristiques de la rose des vents annuelle moyenne à Toulouse avec deux compansantes de vents contraires : un vent *principal* en provenance du de l'Ouest/Nord-Ouest et un vent contraire en provenance du Sud-Est.

Précipitations

Période	Cumul des précipitations (mm)	Nombre de jours de pluie
2 février au 18 mai	257	44
10 mars au 5 mai	106	16

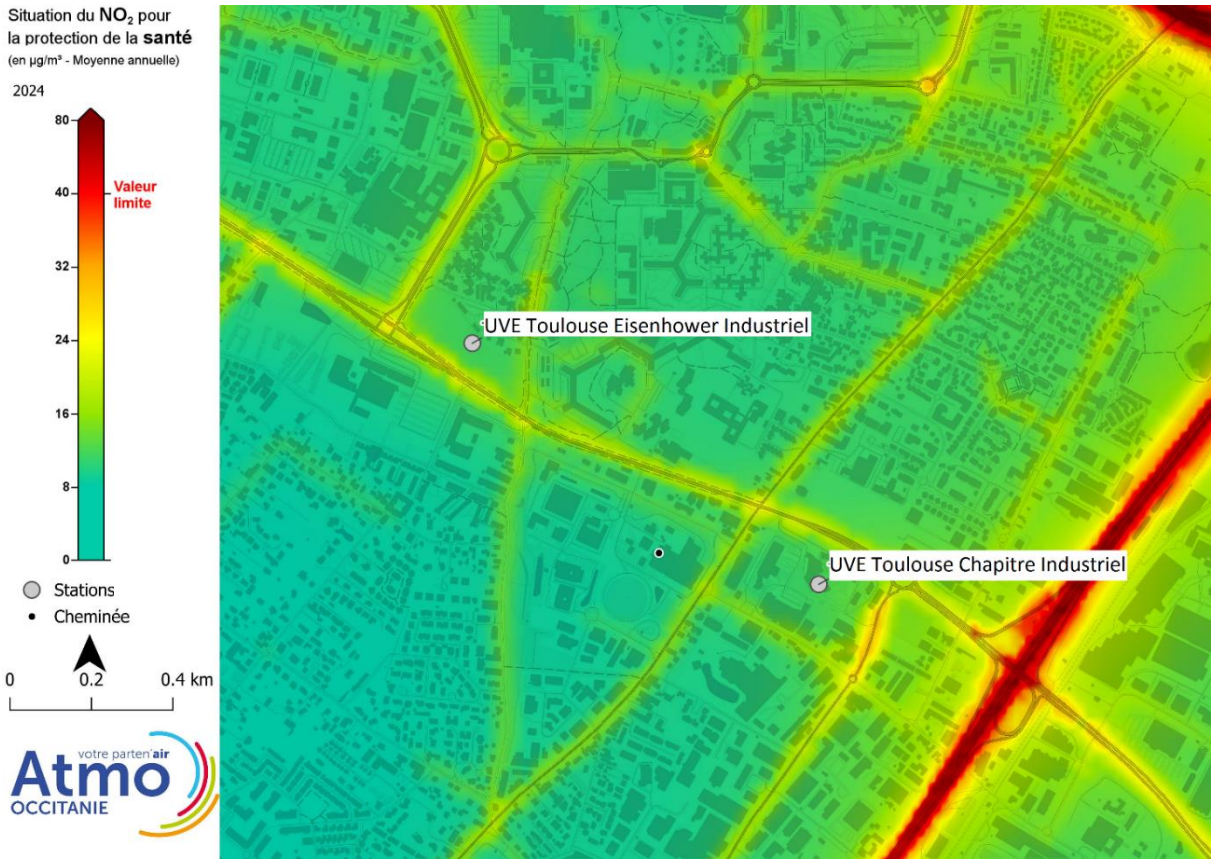
Les précipitations favorisent en général le lessivage des polluants atmosphériques présents dans la couche de surface, allant dans le sens d'une baisse des niveaux de concentrations mesurés. Ainsi durant cette période, les conditions ont été favorables à ce lessivage par rapport à la normale.

ANNEXE 4 : RÉSULTATS CARTOGRAPHIQUES

Les concentrations moyennes modélisées, en ne considérant que les seules émissions de l'UVE de Toulouse, sont faibles au regard des concentrations mesurées aux stations, qui tiennent compte de l'ensemble des sources d'émissions, sans discrimination. L'usine induirait une hausse maximale des concentrations de l'ordre de 2,3% pour le dioxyde d'azote NO_2.

Cela traduit en moyenne une influence limitée de l'activité de l'incinérateur sur la qualité de l'air pour le dioxyde d'azote. Ce constat s'observe également sur la cartographie (ci-dessous) des concentrations de NO_2 modélisées en 2024. Cette cartographie de la dispersion du NO_2, qui intègre cette fois-ci l'ensemble des sources d'émissions localisées sur la zone d'étude (dont les émissions issues de l'UVE), met en évidence en premier lieu l'impact des émissions du trafic routier sur les concentrations moyennes.

Concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote NO_2 dans l'environnement de l'UVE de Toulouse en 2024



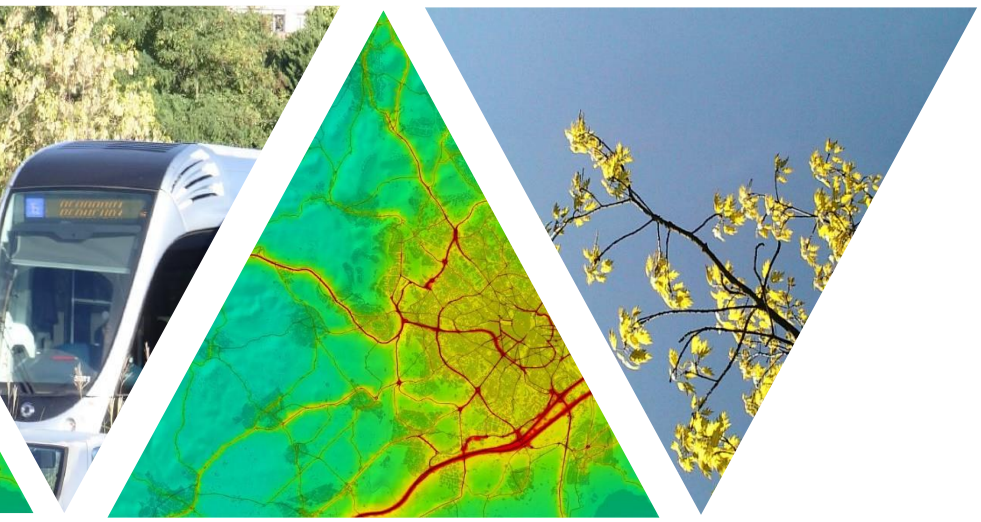
A proximité de l'incinérateur de déchets, la carte de dispersion ne met pas en évidence de concentration supérieure aux valeurs modélisées en fond urbain sur l'agglomération. Comme observé sur l'ensemble du territoire de la métropole toulousaine, les émissions du trafic routier sont la principale source de pollution sur la zone étudiée, en particulier celles du boulevard Eisenhower. Ainsi, **en tenant compte de l'ensemble des sources de pollution sur la zone, les cartographies ne mettent pas en évidence de surexposition aux émissions de l'incinérateur pour les habitations et établissements riverains.**

Concentration moyenne annuelle en particules PM_{10} dans l'environnement de l'UVE de Toulouse en 2024



Les concentrations moyennes modélisées, en ne considérant que les seules émissions de l'UVE, sont faibles au regard des concentrations mesurées aux stations, qui tiennent compte de l'ensemble des sources d'émissions, sans discrimination. L'usine induirait une hausse maximale des concentrations de l'ordre de 0,3% pour les particules PM_{10}.

Cela traduit en moyenne une influence très limitée de l'activité de l'incinérateur sur la qualité de l'air pour les particules en suspension PM_{10}.





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org





votre parten'air
Atmo
OCCITANIE
Votre observatoire régional de l'air

Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie